

**Vice-Eersteminister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel**



**Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur**

COMMUNIQUE DE PRESSE PAR KRIS PEETERS,

**Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce Extérieur**

Mercredi 31 octobre 2018

Kris Peeters: Ryanair doit appliquer partout le droit du travail local

A l'initiative du vice-premier ministre et ministre de l'emploi Kris Peeters la Belgique, les Pays-Bas , le Luxembourg, l'Allemagne et l'Italie insistent auprès de Ryanair d'appliquer partout le droit du travail local. Les pays le font dans une lettre cosignée qui sera envoyée aujourd'hui.

Ministre Peeters: « Ryanair a en Belgique comme premier pays, un accord de principe avec les syndicats pour appliquer le droit du travail local. Ceci est nécessaire afin de pouvoir garantir des conditions de travail et de rémunération équitables. Nous faisons maintenant preuve de solidarité avec d'autres pays en insistant d'une même voix sur l'application du droit du travail local dans chaque pays. Il s'agit d'un signal important car la problématique dépasse nos frontières. »

« Il y a encore d'autres cas où les règles relatives aux travail et à la rémunération ne sont pas correctement appliqués, c'est pourquoi nous allons élargir cette initiative à l'ensemble du secteur aérien » conclut le ministre Peeters. Outre les signataires de la lettre, d'autres Etats membres expriment leur intérêt de veiller sur l'application correcte des règles relatives au travail et à la rémunération dans tout le secteur aérien.